

NON AU DROIT DE TIMBRE : LA JUSTICE NE DOIT PAS ÊTRE PAYANTE !

Le rétablissement d'un droit de timbre pour saisir la justice civile et prud'homale constitue une attaque directe contre les droits des salariés et des justiciables. Fixée à 50 euros, cette contribution ressuscite un dispositif déjà expérimenté entre 2010 et 2014.

Une mesure injuste que Force Ouvrière dénonce avec fermeté.

FAIRE PAYER L'ACCÈS À LA JUSTICE, C'EST :

- 1 Remettre en cause un droit fondamental
- 2 Créer un obstacle financier supplémentaire
- 3 Décourager les salariés de faire valoir leurs droits



Même si les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle en seront exonérés, de nombreux salariés modestes seront pénalisés :

- Trop « aisés » pour en bénéficier
- Mais pas assez pour supporter cette nouvelle charge



UNE DÉRIVE INACCEPTABLE

Accepter ce principe, c'est entériner :

- Le renoncement aux droits pour une partie des travailleurs
- Une justice à deux vitesses

**FORCE OUVRIÈRE DIT NON ! Pour FO, l'accès à la justice doit
rester :**

Réel Gratuit Garanti pour toutes et tous

**FO continuera de se battre pour une justice : • Accessible •
Indépendante • Protectrice des salariés Ne laissons pas nos droits
devenir un luxe !**



BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS ELUS FO

